

Baccalauréat professionnel

Nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie

En introduction

Dans ce document, vous trouverez les principaux textes officiels et des ressources pédagogiques pour l'enseignement de mathématiques et de physique-chimie.

L'enseignement de mathématiques et de physique-chimie concourt à la formation intellectuelle, professionnelle et civique des élèves. Outre les contenus disciplinaires, la formation et l'évaluation des élèves sont structurées autour de cinq compétences regroupées et explicitées dans une grille nationale disponible dans les programmes.

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle initiée en 2018, de nouvelles dynamiques pédagogiques se mettent en place :

- ▶ la co-intervention des professeurs d'enseignement général et d'enseignement professionnel est renforcée. L'objectif est de donner plus de sens aux enseignements généraux en les rendant concrets pour les élèves dans une perspective professionnelle ;
- ▶ chaque lycéen bénéficie d'un temps renforcé dédié à la consolidation, à l'accompagnement et à la préparation de son projet d'avenir (265 heures en baccalauréat professionnel sur l'ensemble du cycle) ;
- ▶ tout au long de son parcours, le lycéen et l'apprenti préparent individuellement ou collectivement un « chef d'oeuvre », qu'il présente à la fin de l'année de terminale professionnelle devant un jury et qui fait l'objet d'une évaluation prise en compte à l'examen.

Les programmes (A la rentrée 2019 en seconde professionnelle, à la rentrée 2020 en première professionnelle, à la rentrée 2021 en terminale professionnelle)

En seconde

Arrêté du 3 avril 2019 publié au [bulletin officiel spécial n° 5 du 11 avril 2019](#)

- [Mathématiques](#) [Physique-Chimie](#)

En première et terminale

Arrêté du 3 février 2020 publié au [bulletin officiel spécial n°1 du 6 février 2020](#)

- Mathématiques : [première](#) et [terminale](#)
- Physique-Chimie : [première](#) et [terminale](#)

Les groupements par spécialité

[Groupements des spécialités de baccalauréat professionnel](#)

Les horaires

- Arrêté du 21 novembre 2018 publié au [bulletin officiel n°1 du 3 janvier 2019](#)
- Répartition annuelle des enseignements (en heure) :

	Seconde	Première	Terminale
--	---------	----------	-----------

Mathématiques	45	56	39
Physique-Chimie	45	42	39
Co-intervention	30	14	13

Modalité de certification

- Arrêté du 17 juin 2020 publié au [journal officiel du 5 juillet 2020](#)

Ressources pédagogiques d'accompagnement

Mathématiques

[Algorithmique et programmation](#)

[Automatismes](#)

[Vocabulaire ensembliste et logique](#)

[Activités pour la classe \(2, 1ère et terminale\)](#)

Physique-Chimie

[Variabilité de la mesure : télémètre d'un robot \(seconde\)](#)

[Déploiement automatique de store \(seconde\)](#)

[Allumage automatique des phares \(seconde\)](#)

[Étude d'un capteur photographique \(seconde\)](#)